

L'Aviation légère de l'armée de Terre loue un hélicoptère Super Puma



Quand une flotte d'hélicoptères est engagée en partie dans des opérations extérieures, notamment dans la bande sahélo-saharienne, et quand, en plus, elle doit faire l'objet d'un retrofit pour prolonger son potentiel, il arrive un moment où il n'est plus possible d'assurer la formation et l'entraînement des pilotes, d'autant plus que les machines restantes sont extrêmement sollicitées, ce qui a des conséquences sur leur maintenance.

Tel est le cas de celle des Cougar en dotation au 5e Régiment d'hélicoptères de combat (RHC) et au 4e Régiment d'hélicoptères des forces spéciales (RHFS), deux unités basées à Pau.

Alors, quelle solution à ce problème, sachant qu'il est hors de question d'acquérir des hélicoptères supplémentaires? Eh bien c'est simple : il suffit d'acheter des heures de vol auprès d'un prestataire privé, qui mettra ainsi un appareil à la disposition des unités concernées.

Un marché a ainsi été récemment [attribué](#) à la société [Hélicoptères de France](#) (HdF), qui mettra à la disposition des deux régiments palois un Super Puma légèrement modifié.

« L'objectif de ce marché est de répondre à un besoin ponctuel. Il n'est pas envisageable de faire un achat car il n'existe pas de Cougar au standard de l'armée de terre sur le marché. L'appareil loué est un appareil civil qui s'approche le plus possible de la définition d'un Cougar rénové de l'ALAT [ndlr, Aviation légère de l'armée de Terre] même s'il ne possède pas certains équipements opérationnels », a expliqué le 5e RHC, dans [les colonnes du quotidien Sud Ouest](#).

La maintenance de ce Super Puma sera assurée par HdF, qui détachera à Pau 3 ou 4 employés à cette fin. Quant au coût annuel de cette opération, il devrait être compris entre 2,5 et 8 millions d'euros. Le contrat est prévu pour durer jusqu'au premier anniversaire de son entrée en application. Il n'est pas exclu qu'il soit prolongé en 2017.

Enfin, pendant la durée de ce contrat, le Super Puma (immatriculé F-GTLA) mis à la disposition de ces deux régiments [sera considéré](#) comme un appareil militaire, dans la mesure où il sera mis en oeuvre par des équipages de l'armée de Terre pour effectuer des missions pour le compte de l'État.

[Source](#) : zone militaire - opex360.com

Posté dans [Forces terrestres](#) par [Laurent Lagneau](#) Le 24-09-2015